

**CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU 28 SEPTEMBRE 2022**

**INTERVENTION FORCE OUVRIERE**

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs, Chers Camarades et collègues,

Monsieur le Ministre,

Tout d'abord, FO prend acte positivement de votre présence à ce conseil supérieur de la FPT en souhaitant que cela soit le signe de votre intérêt pour notre versant (?)

Notre intervention ne peut débuter sans évoquer la question des salaires et du point d'indice. L'augmentation, de 3,5 % que le gouvernement a concédé est loin d'être suffisante et elle ne touche que le traitement et indemnités indexées.

FO réfute la prise en compte du GVT dans le calcul de la revalorisation des fonctionnaires.

En outre, se pose la question des salaires des agents contractuels dans les collectivités, certains n'ont pas leur rémunération assise sur un indice. Ils doivent absolument bénéficier d'une revalorisation au moins égale à celle du point d'indice. Vous pouvez agir en ce sens.

Nous avons bien compris, lors de la réunion de bilan sur les mesures salariales, que vos intentions ne vont pas dans cette direction, néanmoins, FO insiste dans ce contexte d'inflation, sur l'impérieuse nécessité de revaloriser à nouveau rapidement le point d'indice. Une clause de revoyure est indispensable. Seules des mesures générales de revalorisation et d'augmentation des rémunérations revendiquées par FO auront un effet réel, car l'inflation va se poursuivre ! Faute de quoi la situation sociale va se dégrader.

FO milite activement pour la reconnaissance des agents territoriaux, de leurs représentants syndicaux, souvent oubliés, impliqués sans relâche au sein des services publics de proximité, y compris durant la pandémie. Cette reconnaissance passe bien entendu par les salaires, mais également par les conditions de travail. Effectifs, respect des règles d'hygiène et de sécurité, traitement équitable des agents, sont autant de sujets qui méritent d'y travailler, afin d'apporter des améliorations au quotidien professionnel de nos collègues. Tout cela nécessite des moyens et des outils. FO demande le retour des compétences des CAP, CHS-CT, le retour des conseils de discipline de recours... en clair l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique

Paradoxalement, les réductions des dotations de l'Etat, les règles du pacte de Cahors, qui limite l'augmentation des dépenses des collectivités de grandes tailles sous peine de réduction de leur DGF, condamnées par FO, sont des outils destinés à réduire ces moyens.

Dans ces circonstances, FO se félicite des négociations en cours au sein de la FPT en matière de protection sociale complémentaire. Cette démarche innovante et inédite démontre la maturité du dialogue social dans la FPT. Notre organisation syndicale a largement œuvré à leur mise en œuvre et les employeurs s'y sont fortement impliqués. Ce dialogue social de qualité entre représentants des employeurs et les organisations syndicales représentatives de la FPT, en cours depuis plusieurs mois est entré, après la signature de l'accord de méthode, dans la phase de négociations sur le fond.

Cependant, ces négociations ne peuvent s'exonérer de la prise en compte de l'environnement général de la fonction publique. Or, celles engagées par la DGAFP avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique de l'Etat viennent perturber le processus en cours à la FPT.

La direction prise par les premiers échanges, qui portent essentiellement sur les dispositions statutaires, va profondément modifier les conditions dans lesquelles une prévoyance complémentaire de qualité pourrait être mise en œuvre dans la FPT.

FO territoriaux suit de très près ces négociations avec nos camarades de l'Etat. Ce que nous avons pu y entendre pose pour le moins question. Nous sommes attachés à toute amélioration statutaire. Cependant, comment comprendre que la DGAFP engage, sur le volet statutaire, commun aux trois versants, des négociations avec les seules organisations syndicales de la FPE ?

Les 2 versants exclus de cette discussion sur le volet statutaire sont en effet ceux dont les agents sont les plus touchés par les problèmes d'inaptitude et d'invalidité compte tenu des missions qui leur sont confiées. Nos employeurs en sont parfaitement conscients.

Si nous devons pouvoir mener à bien le dossier de la PSC dans la FPT, dans l'intérêt des agents et des employeurs, cela doit être dans un climat de transparence et de loyauté avec les acteurs extérieurs à notre versant, tout particulièrement l'Etat régulateur.

Aussi Monsieur le Ministre, FORCE OUVRIERE attend de votre part une clarification sur la méthode. Nous n'étions pas demandeurs d'installer une négociation collective contraignante dans la Fonction publique. C'est désormais chose faite. Toutefois, cela exige loyauté, sincérité et transparence. C'est le moins que l'on puisse espérer d'un Etat qui se veut exemplaire dans ses pratiques.

Je vous remercie de votre attention.

Le secrétariat fédéral

Fait à Paris, le 29 septembre 2022

**Contact :**

**Johann LAURENCY : Portable : 06.20.21.09.57**